



Délégation départementale de Loire-Atlantique

Nantes, le 21 décembre 2011

Objet : Sur le vote à l'Assemblée nationale de la résolution sur l'accessibilité universelle

Monsieur Le Député-Maire,

Le 7 décembre dernier, **vous avez voté contre l'adoption** de la proposition de résolution au titre de l'article 34-1 de la Constitution, portant sur l'accessibilité universelle pour les personnes en situation de handicap (scrutin n°834) déposée par Martine Billard, Députée de Paris.

Vous avez été le seul parlementaire en Loire-Atlantique à voter contre l'accessibilité universelle à l'Assemblée Nationale.

Ceci nous a profondément **choqués** en tant que promoteur d'une société inclusive, c'est-à-dire qui permet à chacun d'avoir sa place avec ses différences sur la base de la solidarité, de la non-discrimination, de l'accès à tout pour tous.

Vous vous êtes permis de le faire en contradiction même avec la Loi n°2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, loi-cadre que vous avez voté, dont vous avez la mission démocratique de mettre en œuvre et le devoir éthique de la faire respecter.

Tous les acteurs de l'Association des Paralysés de France, dont vous ne pouvez méconnaître la lutte au quotidien pour une meilleure inclusion citoyenne et sociale, ne peuvent être qu'**indignés** par votre prise de position négative ayant trait à la proposition de Madame Billard qui ne fait que rappeler l'obligation légale prise par la France en accord avec ses engagements internationaux (Convention des Nations-Unies des droits des personnes handicapées).

Cette décision des Députés, n'est pas seulement un signe de mépris aux droits fondamentaux des personnes en situation de handicap. Elle est une insulte pour des millions d'individus. Car, Monsieur le Député-Maire, le Ministère de l'écologie, du Développement Durable, du transport et du logement, en charge de l'accessibilité, estime à 40% la part de la population française qui, au moins une fois dans sa vie, se trouve en situation de mobilité réduite.

L'accessibilité universelle doit être l'affaire de tous, sans exception, sans considération politique ou économique, parce que nous sommes tous concernés.

Nous vous tenons pour responsable de cette inadmissible bévue, en tant qu'élu du peuple, qui nous conduit à émettre à votre égard la protestation la plus vive et vigoureuse.

Nous déposerons donc de façon médiatisée nos sabots de Noël à votre permanence parlementaire en vous demandant vivement de respecter les droits de chacun et en premier lieu de mettre en place de façon officielle dans votre ville la commission communale d'accessibilité obligatoire, de part les lois que vous votez (seule la Commission Intercommunale d'accessibilité a été officiellement mise en place).

- **Délégation Départementale** : 31, boulevard Einstein – BP 92306 – 44323 NANTES CEDEX 3
Tél : 02 51 80 68 00 – Fax : 02 40 43 70 15 - dd.44@apf.asso.fr - <http://dd44.blogs.apf.asso.fr>
- **Antenne APF Saint-Nazaire** : 19, rue de Saintonge – 44600 SAINT-NAZAIRE
Tél. 02 40 22 02 37 – Fax 02 40 42 80 71

Espérant ne pas trop gâcher vos fêtes de fin d'année.

Croyez à ce que vous voudrez, Monsieur le Député-Maire, mais certainement pas à nos meilleurs sentiments.



Denyse LE BERRE
Représentante départementale



Grégoire CHARMOIS
Directeur de la Délégation

et